

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE NAYACOM / SUBSCRIPTION FORM N° 3

- ⇒ (*1) Cette partie n'est à remplir ou ces pièces ne sont à fournir que pour les abonnés personnes morales.
- ⇒ (*2) Un préavis de 3 mois (avant la fin du contrat) par lettre recommandée avec AR est nécessaire en cas de résiliation d'abonnement.
- ⇒ (*3) Le temps de mise en relation satellite est facturé au tarif défini par la formule NAYACOM choisie
- ⇒ (*4) En cas de résiliation de contrat, le dépôt de garantie sera reversé au contractant sous un délai de 3 mois

TITULAIRE DU CONTRAT / SUBSCRIBER INFORMATION

Raison Sociale*1 // Nom – Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
 Adresse d'envoi des factures si autre : _____
 E-mail : _____ @ _____ Tel : _____ Fax : _____
 N° SIRET*1 : _____ APE*1 : _____ TVA oui / non
 Nom du navire : _____ Indicatif :
 MMSI : CIAC / code facturation NAYA

CARACTERISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION / SUBSCRIPTION INFORMATION

L'équipement à joindre est-il enregistré chez NAYA ? oui non / Etes-vous déjà client satellite NAYA ? oui non
 Vers quel type d'équipement voulez-vous être renvoyé :

Iridium Type _____ Inmarsat Type _____ Thuraya Type _____ Autre Type _____
 N° tel : _____ N° tel : _____ N° tel : _____ N° tel : _____

MODE DE PAIEMENT / MODE OF PAYMENT

Dépôt de garantie / Montant *4 Facturation HT N° Intraco
 Prélèvement automatique par RIB / CB remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB
 Virement bancaire Devise de fact Euro _____ Réception des factures/mail oui (par défaut) non

PIECES A FOURNIR / DOCUMENTS TO PROVIDE

Justificatif de domicile de moins de 2 mois RIB
 Kbis ou extrait du registre du commerce*1
 Pièce d'identité.

Cachet du Revendeur :

Par la signature du présent Formulaire d'abonnement d'une durée minimale de une année, le Client reconnaît expressément avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins, avoir reçu de NAYA toutes les informations nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause *2 et avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente. Veuillez dater et signer ci-dessous.

Lu et approuvé



Cadre réservé à NAYA : Adresse : NAYA s.a.r.l - 1 chemin du fort Antoine – 98000 - Monaco

Date : / / N° de contrat :
 SIM : _____ N° de tel pour joindre la plateforme : _____
 N° Tel mobile : _____ Code pin NAYACOM : _____
 IDSAT/code SO : _____ Autre : _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vous trouverez dans le présent document les conditions générales de vente qui s'appliquent à l'ensemble des services offerts par la s.a.r.l. NAYA. Ces services sont fournis dans le cadre de l'autorisation commerciale délivrée par l'Administration monégasque n° RCI 07 S 04723.

Les présentes conditions générales sont assorties de conditions spécifiques.

1. Définitions

Chacun des mots et expression ci-dessous aura aux termes des documents contractuels, la signification suivante :

- « Anomalie » : tout défaut affectant un Service et indépendant d'une mauvaise utilisation du Service par le Client.
- « Client » : tout contractant de NAYA signataire d'un contrat de service.
- « Conditions Générales » : les présentes Conditions Générales des Services de NAYA.
- « Conditions spécifiques » : document contractuel définissant les conditions, juridiques, commerciales, techniques et financières spécifiques de chaque Service, ainsi que des prestations complémentaires ou optionnelles souscrites par le Client. Les Conditions spécifiques peuvent déroger aux présentes Conditions Générales.
- « Contrat de service » : contrat conclu par le Client, par la signature du Formulaire d'abonnement, et dont les dispositions incluent expressément les Conditions Générales et les Conditions spécifiques.
- « Formulaire d'abonnement » : document spécifiant les Services choisis par le client et contenant les informations relatives à son identité. La signature du Formulaire d'abonnement vaut signature du Contrat de service et acceptation des Conditions générales et des Conditions spécifiques auxquelles il renvoie.
- « Mise en service » : date à laquelle NAYA informe le Client que le service est opérationnel.

- « Offre catalogue » : toute offre présentée dans le catalogue des prix de NAYA.

- « Réseau » : toute installation ou tout ensemble d'installations assurant la transmission et l'acheminement de signaux de télécommunications.

- « Service » : tout service de télécommunications ou de communication proposé par NAYA

- « Site Client/ Equipement Client » : lieu de situation géographique des installations du Client amenées à être connectées au Service.

- « Personne morale mandante » : toute personne morale identifiée dans le Contrat de Service et pour le compte et au nom de laquelle le Client agit en vertu des pouvoirs que lui confèrent la loi, les statuts ou un mandat général ou particulier.

2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles NAYA fournit au Client un Service, tel que décrit dans le formulaire d'abonnement signé par le Client et dans les Conditions spécifiques, dont le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation à ses besoins.

3. Caractéristiques des Services

Les conditions spécifiques des services offerts pourront, suivant l'évolution des technologies et/ou les améliorations éventuelles des services de télécommunication ou de communication, être modifiées par NAYA.

4. Conditions de souscription du Service

4.1. La souscription par le Client d'un Contrat de service ayant pour objet la fourniture d'un ou de plusieurs Services s'effectue par la signature d'un Formulaire d'abonnement par les parties ou leur représentant habilité respectif.

4.2. Un exemplaire de chacun des documents contractuels est remis au Client à la signature du Formulaire d'abonnement.

4.3. Le client entend souscrire les services proposés par NAYA en tant que consommateur final, soit pour un usage privé, soit pour un usage professionnel, et ce qu'il ait souscrit pour lui-même et/ou pour une personne morale tel qu'il sera vu ci-dessous.

4.4. Le Client dispose également de la possibilité de souscrire chaque Service pour lui-même et/ou pour le compte de toute personne morale mandante; le Client se porte garant à titre personnel, dans ce cas, du respect par cette entité, des obligations souscrites du fait de la conclusion du contrat avec NAYA.

5. Durée et date d'effet du Contrat de Service

Tout contrat portant sur les Services proposés par NAYA et validé par la signature du Formulaire d'abonnement est souscrit pour une durée minimale de 1 an, sauf résiliation anticipée dans les conditions spécifiées aux articles 23.1.2 et 23.1.3. A l'expiration de cette durée minimale, il se poursuit pour une durée indéterminée sauf dispositions contraires expressément prévues au Formulaire d'abonnement.

6. Mise à disposition du Service

6.1. Le Client s'engage à réaliser à ses frais toutes les opérations préalables à la Mise en Service définies dans le Contrat de Service.

6.2. Le client s'engage à vérifier l'adéquation entre ses équipements et les services souscrits pour ses besoins auprès de NAYA.

6.3. Lors de la mise à Disposition du Service , le Client reconnaît que NAYA n'est pas en mesure, à la date de souscription du Service, de connaître la configuration précise du ou des équipements Client ainsi que leurs conditions techniques de raccordement au Service. Dans l'hypothèse où la mise en service se révélerait techniquement ou administrativement impossible, la Mise à Disposition du Service sur lesdits équipements clients sera annulée, sans qu'aucune des parties ne soit tenue à une quelconque indemnité à l'égard de l'autre.

7. Accès au Site / Equipement Client

7.1 NAYA a un libre accès au Site/Equipement Client sauf cas particulier défini entre le client et NAYA.

8. Utilisation

8.1.L'utilisation du Service ou l'utilisation de matériels ou logiciels, en contrevention avec les dispositions des Conditions Générales, des Conditions spécifiques, ou avec la réglementation applicable ou les règles de l'art, aura pour conséquence la suspension immédiate du Service.

8.2 En outre, NAYA est expressément autorisé par le Client à suspendre le Service ou une partie du Service pour des opérations de maintenance ou pour toutes opérations planifiées de mise à niveau, sans être tenu à indemnité.

9. Conditions financières

9.1. Les conditions financières générales applicables au Service sont définies dans les Conditions spécifiques du Service.

9.2. Modifications de prix

Les modifications de prix sont applicables aux contrats en cours d'exécution sauf dispositions particulières contraires. Dans la mesure du possible, les nouveaux tarifs sont portés à la connaissance des clients avant leur entrée en vigueur.

Dans cette hypothèse, le Client est libre de résilier son abonnement selon les modalités prévues à l'article 23.1.3.

9.3. Facturation

Le prix du Service est facturé en Euros hors taxes selon la réglementation en vigueur. Les droits et taxes applicables sont ajoutés au taux en vigueur le jour de la facturation.

Les sommes dues au titre du contrat font l'objet de factures adressées au Client, ou au tiers payeur désigné par celui-ci dans le formulaire d'abonnement. Ces factures sont mensuelles, sauf dispositions particulières contraires. Tout mois commencé est dû.

La facturation commence à courir du jour de la mise en service. Tout mois d'abonnement commencé est dû.

L'abonnement est payable d'avance sauf conditions particulières contraires.

La mise en service ne sera effective qu'après réception et encaissement des cautions demandées selon les conditions spécifiques d'abonnement et services souscrits.

Les sommes facturées sont dues dès l'émission de la facture et payables à la date limite de paiement figurant sur cette dernière. Le non respect de ce délai de paiement donne lieu à l'application des dispositions de l'article 10.2.

9.4. Les paiements sont réalisés par virement, par prélèvement automatique, par chèque ou en espèces au siège de NAYA. En cas de prélèvement automatique, le Client doit fournir tous les éléments permettant le prélèvement automatique des factures et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement, remis par NAYA. En cas de changement de compte, le Client s'engage à fournir immédiatement tous les éléments nécessaires aux traitements des paiements de manière à éviter toute interruption de paiement.

9.5. Les services et communications fournies peuvent faire l'objet d'une facturation décalée sur deux années d'antériorité maximum. Le client s'engage par la signature du contrat au paiement des sommes dues.

10. Défaut de paiement

10.1. La désignation d'un tiers payeur dans le formulaire d'abonnement n'exonère pas, en cas de défaillance de celui-ci, le Client de son obligation de paiement à l'égard de NAYA. Le Client demeure en outre solidairement tenu avec toutes les Personnes morales mandantes du paiement de toute somme due au titre de l'exécution du Contrat de Service. La facturation directe par NAYA au Client des Personnes morales mandantes n'emporte en aucun cas novation par changement de débiteur ou transfert de tout ou partie des obligations définies dans les documents contractuels ou dans le Formulaire d'abonnement.

10.2. Le défaut de paiement par le Client des factures afférentes au Service à leur date d'échéance entraînera, de plein droit :

1. La suspension du Service après mise en demeure, adressée par courrier, fax ou par mail, restée infructueuse pendant un délai de huit jours à compter de la date de l'envoi de l'avis.

La résiliation de plein droit et sans nouvelle mise en demeure du Contrat de service si le paiement n'est pas parvenu à NAYA dans un délai de huit jours suivant la date de suspension du Service.

2. La déchéance de tous les termes des créances et l'exigibilité immédiate de leur paiement, quel que soit le mode de règlement prévu ;

3. la facturation d'un intérêt de retard représentant 1,5 % mensuel des sommes restant à percevoir, calculé au prorata temporis, par période d'un mois. La somme susvisée sera capitalisée au même taux au-delà de la première année.

11. Renseignements et réclamations

Le Client peut déposer une réclamation ou demander tout renseignement relatif à sa facture pendant un délai de 3 mois à compter de la date d'émission de la facture, dénommé délai de réclamation. Toutefois, malgré l'introduction d'une réclamation ou la naissance d'un litige relatif aux sommes facturées au débiteur, celles-ci restent exigibles par NAYA. NAYA tient à la disposition des clients tout élément justificatif de la facture, selon l'état des techniques existantes, pendant le délai de réclamation applicable à ces prestations. Il est expressément convenu entre les parties que les enregistrements d'incidents et de performances du Service ou de taxation servant de base à la facturation du Service, ainsi que leurs reproductions sur supports informatiques conservés par NAYA, font preuve à leur égard et priment sur tout autre mode de preuve.

Cette prestation de vérification est facturée au Client selon le Catalogue des Prix de NAYA. Toutefois, le Client est dispensé du paiement de cette prestation si le contrôle effectué fait apparaître une erreur de facturation imputable à NAYA.

12. Evolution du Service

Toute demande d'évolution du Service (notamment modifications des caractéristiques du Service, de l'abonnement ...) s'effectue selon les modalités applicables à chaque type de modification, telles que définies dans les Conditions spécifiques du Service ou, dans le silence des Conditions spécifiques du Service, selon les modalités proposées par NAYA et acceptées par la signature d'un avenant aux Conditions spécifiques du Service. La date d'effet des modifications court à compter de la date de leur acceptation écrite par NAYA ou de la signature de l'avenant par les deux parties, selon le cas.

En outre, toute modification du Service entraîne de fait l'adhésion du Client aux Conditions spécifiques du Service en vigueur au jour de l'acceptation écrite de la modification par NAYA ou de la signature de l'avenant par les deux parties, et annule et remplace les versions précédentes des documents précités.

13. Réglementation

13.1. NAYA est habilité à modifier unilatéralement les conditions de fourniture d'un Service pour se conformer à toute prescription imposée par toutes autorités, notamment administratives, sans ouvrir droit pour le Client à une quelconque indemnité.

13.2. Le Client utilise le Service sous sa seule responsabilité. Il s'engage à respecter d'une part, les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de télécommunications et de communication et, d'autre part, les Conditions spécifiques du Service. Le Client s'engage également à ce que ses propres matériels et logiciels connectés au Service soient conformes à la réglementation en vigueur et aux normes applicables.

14. Confidentialité

14.1.NAYA prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 1165 du 23 décembre 1993, réglementant les traitements d'informations nominatives. NAYA se réserve le droit, sauf avis contraire du Client, de communiquer lesdites informations, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage, à des fins d'étude et d'analyse.

14.2.Le Client s'engage à ne pas utiliser les informations et documents relatifs à l'exécution du contrat pour un usage autre que son exécution, à restituer l'intégralité des documents remis, à ne communiquer les informations confidentielles reçues qu'à ses préposés, conseillers ou Sociétés apparentées qui en ont nécessairement besoin dans le cadre de l'exécution du contrat et à informer clairement les personnes précitées de la confidentialité qui couvre les informations et les contraindre à la respecter.

14.3.Chacune des parties s'engage à respecter la confidentialité des documents relatifs à l'exécution du contrat d'un service de NAYA pendant toute sa durée et trois années après son terme.

15. Collaboration et communication d'informations

Le Client s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en transmettant à NAYA toutes informations demandées par elle, nécessaires dans le cadre de la fourniture du ou des Services souscrits.

16. Sous-traitance

NAYA pourra sous-traiter tout ou partie des éléments à fournir et des prestations afférentes à un Service, mais demeurera dans tous les cas, à l'égard du Client, la seule responsable de la fourniture de la prestation, dans les conditions prévues au contrat de service.

17. Marque

17.1. NAYA est seul propriétaire de ses marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes distinctifs et de ceux qui pourraient être réalisés dans le cadre du Contrat de Service, sauf disposition contraire expresse définie dans les Conditions spécifiques.

17.2. Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de NAYA sur les éléments visés à l'alinéa précédent et s'interdit de susciter toute analogie ou risque de confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit.

18. Licence

18.1. La mise à disposition, pour les besoins du Service, d'éléments protégés par la réglementation en vigueur en matière de propriété intellectuelle, ne saurait être considérée comme une cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle de NAYA au bénéfice du Client.

18.2.Le Client bénéficie d'un simple droit d'utilisation, personnel, non exclusif et non transférable, de tout élément incorporé mis à sa disposition, dans la limite notamment des droits conférés à NAYA par ses fournisseurs et pour les seuls besoins du Service.

19. Réserve de propriété

19.1. En cas de vente d'équipement ou de cession de droits de propriété incorporelle, la propriété ne sera transférée au Client qu'à compter du parfait paiement.

19.2. Par parfait paiement, les parties entendent l'encaissement par NAYA du paiement intégral du prix, principal, frais et taxes compris.

19.3. Le Client s'engage à prendre toute mesure utile pour éviter leur saisie par des tiers.

19.4. Le Client s'interdit de céder ces éléments pendant toute la durée de validité de la présente clause de réserve de propriété.

19.5. En cas de non paiement à l'échéance, NAYA sera en droit de reprendre les éléments livrés, notamment dans le cadre des dispositions relatives au règlement judiciaire et la liquidation des biens.

20. Equipements

20.1. E n cas de location ou de prêt de matériels au Client pour les besoins du Service Les dits équipements sont la propriété de NAYA. Le Client s'engage à laisser les mentions de propriété éventuellement apposée sur ses équipements.

20.2. Le Client assume la garde desdits équipements pendant toute la durée du Service et supporte à cet effet tous les risques de vol, de perte ou de dommage causés par lui ou un tiers au Contrat de Service. Le Client s'engage à indemniser l'intégralité du dommage à NAYA, cette dernière pouvant lui communiquer sur demande la valeur des équipements installés.

20.3. Le Client assume la responsabilité de tout dommage causé par les équipements installés dans ses locaux sauf s'il démontre que ce dommage résulte d'un vice propre à l'équipement lui-même.

21. Assurances

Chacune des parties déclare à l'autre être assurée pour toutes les conséquences dommageables dont elle pourrait être tenue pour responsable dans le cadre du Contrat de service auprès d'une compagnie d'assurances régulièrement agréée.

22. Force majeure ou cas fortuit

22.1.Les cas de force majeure ou cas fortuits suspendent les obligations du Contrat de service. Les parties s'efforcent cependant, dans ce cas, de limiter les effets négatifs de l'événement.

22.2.Les parties reconnaissent d'ores et déjà comme cas de force majeure ou cas fortuits, les intempéries exceptionnelles, les inondations, les cas d'émeute, de guerre ou d'attentats, les cas de grèves totales ou partielles, le blocage des moyens de transport ainsi que les interdictions et restrictions à la fourniture du Service , la cessation du droit d'exploitation du Réseau décidées par l'autorité publique ou la cessation d'activité de NAYA..

23. Conditions de résiliation du contrat

23.1. Résiliation sur demande de l'abonné

23.1.1. Après l'expiration de la durée minimale d'un (1) an prévue à l'article 5.1, le Client peut résilier à tout moment le Contrat de service. Le Client devra informer NAYA par un courrier au minimum 60 jours avant la date de résiliation prévue, le cachet de la poste faisant foi.

23.1.2. Dans le cas où la résiliation du contrat est demandée par l'abonné avant la date de mise en service ou avant l'expiration de la durée minimale prévue par l'article 5.1, celui-ci est redevable du montant de l'abonnement pour sa durée minimale.

23.1.3. En cas de résiliation, NAYA ne remboursera pas les frais d'abonnement déjà perçus pour le mois en cours.

23.1.4 En cas de résiliation dans les conditions normales, le client s'engage à payer à NAYA des frais de résiliation équivalents aux frais de mise en service du dit équipement.

23.2. Résiliation par NAYA

23.2.1. En dehors du cas prévu par l'article 10, NAYA peut, en cas d'observation d'une ou de plusieurs dispositions du Contrat de service, suspendre l'usage du Service en cause ou de l'ensemble des services auxquels le Client est abonné après l'envoi d'une mise en demeure, effectuée par courrier, fax ou mail, restés sans effet pendant un délai de 8 jours à compter de la date de réception ou du dépôt de l'avis de mise en instance. NAYA pourra ensuite résilier de plein droit le ou les Contrat(s) de service, sans nouvelle mise en demeure, si l'observation n'a pas cessé et si les conséquences n'ont pas été réparées avant l'expiration d'un délai de 15 jours après la suspension.

23.2.2. La cessation du Contrat de service, pour quelque cause que se soit, entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues au titre du ou des Services souscrits.

24. Restitution d'éléments remis

24.1. En cas d'impossibilité imputable au Client de récupérer du matériel prêté ou loué, NAYA facturera à ce dernier l'ensemble des équipements au prix catalogue de NAYA.

25. Responsabilité

25.1.NAYA met en œuvre tous les moyens de supervision et d'intervention techniquement raisonnables en vue d'assurer la fourniture du Service, sa continuité et ses performances.

25.2.Les parties conviennent expressément que la responsabilité de NAYA ne peut être engagée que dans le cas d'une faute prouvée.

25.3.NAYA ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis par le Client et liés notamment :

- à toute interruption du Service indépendante du contrôle de NAYA;
- à une utilisation du Service par le Client non conforme aux dispositions du Contrat de Service, à la réglementation applicable ou aux règles de l'art;
- à une inadéquation au Service des moyens matériels ou logiciels du Client ;
- à tout incident ou interruption du Service causé par un incident/une panne survenant sur d'autres réseaux que le Réseau et sur les matériels et logiciels du Client ou d'un tiers ;
- au contenu ou à la nature des données émises ou reçues par le Client.

26. Préjudice

26.1.La responsabilité de NAYA est expressément limitée au montant de la somme effectivement réglée par le Client et ses personnes morales mandantes au titre du Service à l'origine du préjudice, pendant les douze mois précédents le fait générateur, étant précisé que la responsabilité de NAYA est plafonnée à la somme de mille cinq cent euros hors taxes, pour l'ensemble des préjudices subis par le Client au titre du contrat de services conclu avec NAYA.

26.2. Il est convenu entre les parties que tous les préjudices subis du fait de NAYA par le Client et les personnes morales mandantes au nom et pour le compte desquelles il a contracté, feront l'objet d'une demande unique du Client et seront globalisés à son niveau, quel que soit le nombre de personnes morales mandantes bénéficiaires du Contrat de Service.

Le Client fera son affaire de la répartition de l'indemnisation visée à l'alinéa premier du présent article, entre lui et les personnes morales mandantes.

26.3 De convention expresse entre les parties, aucune action judiciaire ou réclamation, quelle qu'elle soit, ne pourra être engagée ou formulée par l'une ou l'autre des parties, plus d'un an après la survenance du fait générateur.

27. Divers

27.1.Les parties reconnaissent la télécopie comme moyen de preuve pour les correspondances adressées trait à leur relation contractuelle dans le cadre des Services proposés par NAYA.

27.2.NAYA se réserve la possibilité de faire figurer le nom du Client sur une liste de références commerciales communiquée au public.

28. Loi applicable

L'ensemble des relations contractuelles entre le Client et NAYA ayant pour objet tout ou partie des Services est soumis à la loi monégasque.

29. Attribution de compétence

En cas de litige et d'échec de la procédure amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux de la Principauté de Monaco.

30. Documents contractuels

Le contrat de service souscrit par la signature du Formulaire d'abonnement constitue l'accord entre des parties. Il annule et remplace tout autre acceptation, accord ou document échangé entre les parties relatifs aux mêmes prestations ou conditions générales ou spécifiques de services.